

Contrôle des instruments de mesure



Une unité s'occupe d'effectuer des contrôles dans le secteur de la métrologie légale. Nos fonctionnaires vérifient que les instruments de pesage, de mesure (tels que les distributeurs de carburants) et les tachygraphes CEE (qui enregistrent la vitesse et le temps de travail de certains véhicules routiers) fonctionnent correctement et n'aient pas été altérés. Nous vérifions également chez les ateliers d'orfèvrerie l'exactitude et l'authenticité des titres gravés sur les métaux précieux travaillés.

Enfin, nous surveillons si les produits en libre circulation en Europe (par exemple les jouets) sont conformes aux normes de sécurité, ainsi qu'à celles liées à la protection des consommateurs et de l'environnement.

Cette page vous a-t-elle été utile ?

Nessun voto

Rate

Partager

Source URL: <https://www.bg.camcom.it/lang/fr/enregistrement-et-regulation-du-marche/contrôle-des-instruments-de-mesure>